



C.H. LAVAUR



Lavaur, le 01/11/2009

« NEGOCIATIONS » STATUTAIRES CAT.B UNE COQUILLE VIDE POUR LES ADMINISTRATIFS

Le Ministère avait annoncé d'emblée à la première réunion le 8 juillet que le cadre des "négociations" concernait uniquement la transposition du « décret coquille » de la Fonction Publique.

La CGT a réaffirmé sa proposition de traiter l'ensemble des 3 catégories : C, B, A. Toutes les catégories doivent être concernées.

En ce qui concerne le corps des Adjoints des Cadres Hospitaliers (ACH) et des Secrétaires Médicales (SM), peu d'évolutions dans les nouvelles propositions Ministérielles faites déjà au 23 septembre.

Au sujet de ces deux catégories, la CGT a, de nouveau, défendu sa proposition de création d'un grade de technicien catégorie B, avec accès par un concours niveau bac, et création d'un grade de Technicien Supérieur, avec accès niveau bac + 2.

La DHOS prétend être très attachée à cette « négociation » concernant l'ensemble des catégories filières concernées en catégorie B (administratives, techniques, paramédicaux et socio-éducative). Les documents concernant les PARM nous ont pourtant été remis sur table, ce qui dénote un manque de sérieux, et une méthode très contestable, à la fois sur la forme et sur le fond.

En réalité, la marge de manœuvre de la FPH (Fonction Publique Hospitalière) est dictée par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique). Toutes nos propositions semblent ne pas faire écho.

Pire, pour les PARM, le Ministère propose d'introduire une close inédite pour le passage de la catégorie C à la catégorie B : l'obligation de passer un concours interne composé de trois épreuves (un écrit et deux oraux).

Cela ne s'est jamais fait, notamment pour les SM et Agents chefs qui ont, par le passé, bénéficié d'un reclassement de la catégorie C à B.

Les PARM seront positionnés dans le corps des SM (option PARM), le corps existant étant appelé à disparaître car il sera mis en extinction.

Du côté rémunération, les propositions en l'état varient entre 2 et 25 points d'indice majoré. Faudra-t-il envisager une indemnité compensatrice, car, dans le même temps, il est annoncé la suppression de la NBI de 20 points ?

Les PARM, qui seront dans le même corps que les secrétaires médicales, auront des déroulements de carrière commun...

Le Ministère recule sur un traitement particulier des faisant fonctions.

Jusqu'à présent, nous pensions qu'il en ferait un chapitre spécifique de la discussion.

En s'appuyant de plus en plus sur la référence métier et non sur le statut, nous nous éloignons d'une possible requalification nécessaire des emplois pour mettre fin à la situation des faisant fonctions dans la filière administrative.

Pour l'instant, nous sommes dans l'application stricte de toutes les réformes en cours, sans que soit abordée la question du financement des reclassements envisagés.

L'ensemble des propositions CGT est transmis à la DHOS.

La prochaine date pour la filière B administrative aura lieu le 10 novembre.

A ce stade des discussions, notre certitude est la suivante : les salariés doivent s'emparer de ces discussions.

Sinon ils passeront à côté de leurs attentes et de leurs revendications en matière de salaires, de reconnaissance des qualifications et de formations.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavaur@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavaur.fr

